## Accords sur les tarifs douaniers et le commerce avec les autres pays, au 30 novembre 1952—suite

Pays	Traité ou convention	Dispositions
FRANCE ET TERRITOI- RES FRANÇAIS D'OU- TRE-MER.	Accord commercial signé le 12 mai 1933; en vigueur le 10 juin 1933. Échange de notes le 29 septembre 1934 et, en outre, protocole du 26 février 1935.	nation la plus favorisée, y com- pris les concessions indiquées.
	A.G.T.D.C. en vigueur le 1er jan- vier 1948.	*
Grèce	Modus vivendi par échange de notes les 24-28 juillet 1947; en vigueur le 28 août 1947.	nation la plus favorisée. En vigueur pour un an et, par la suite, jusqu'à expiration sur
	A.G.T.D.C. en vigueur le 1 <sup>er</sup> mars 1950.	avis de trois mois.
GROENLAND	(Voir Danemark).	
Guatemala	Accord commercial signé le 28 septembre 1937; en vigueur le 14 janvier 1939.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour trois ans et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de six mois.
Наїті	Accord commercial signé le 23 avril 1937; en vigueur le 10 janvier 1939.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour un an et, par la suite, jusqu'à expiration sur avis de six mois.
	A.G.T.D.C. en vigueur le 1er jan- vier 1950.	
Indonésie	A.G.T.D.C. en vigueur le 1er mars 1948.	
Irak	Disposition spéciale le 15 septembre 1951.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.
Iran	Disposition spéciale le 1er février 1951.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.
Islande	Le Canada et l'Islande respectent les termes d'un traité conclu entre le Danemark et le Royaume-Uni le 13 février 1660.	nation la plus favorisée.
Italie	Modus vivendi par un échange de no- tes les 23–28 avril 1948; en vigueur le 29 avril 1948.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour une période d'un an et, par la suite, jusqu'à expiration sur trois mois d'avis.
	A.G.T.D.C. en vigueur le 30 mai 1950.	
LIBAN	Disposition spéciale par ordre en conseil le 19 novembre 1946.	Échange du traitement de la nation la plus favorisée.
	S'est retiré de l'A.G.T.D.C. le 1es mars 1951.	
LIBERIA	A.G.T.D.C. en vigueur le 1er jan- vier 1950.	